

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

26 juillet 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos, dans le respect des règles sanitaires, au lieu habituel des délibérations, lundi le 26 juillet 2021, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Tania Gagnon-Malenfant
Nancy Gagné
Louiselle Rioux

Monsieur Frédéric Bastille

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2021-07-123

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé et signifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-07-124

**RÉSOLUTION -PONCEAUX P-5044, P-6145 ET AUTRES PONCEAUX -
PROJET DE RÉFECTION DES RANGS DE LA SOCIÉTÉ EST ET BELLEVUE**

ATTENDU QUE le projet de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue comporte une phase de restauration ou de remplacement des ponceaux existants;

ATTENDU QUE la firme FQM ingénierie et Infrastructures a transmis une évaluation relative à un changement dans les interventions à réaliser auprès des ponceaux P-5044 et P-6145;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents,

CE QUI SUIT:

La Municipalité autorise un changement au niveau de la réfection des ponceaux P-5044 et P-6145 selon l'avis et l'évaluation budgétaire transmise par la firme FQM Ingénierie et Infrastructures en date du 21 juillet 2021;

La Municipalité entérine les directives de changement DC01 (aucune augmentation de contrat) et DC02 (augmentation du contrat de 1871.20 \$ plus taxes) et autorise le directeur général à signer lesdites directives pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant quitte la table des délibérations, déclarant son intérêt sur le point suivant

2021-07-125

RÉSOLUTION - ASSURANCE-SALAIRE APPLICABLE À L'EMPLOYÉ 03-0053

ATTENDU QUE la Municipalité est détentrice d'un contrat d'assurance collective avec la Croix-Bleue Médavie bénéficiant aux employés admissibles;

ATTENDU QUE la demande de traitement d'assurance-salaire applicable à l'employé 03-0053 subit des délais de traitement préjudiciables à l'employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité consente à émettre une avance unique et immédiate représentant deux semaines de prestation conditionnellement à la signature par l'employé d'un engagement de remboursement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant réintègre la table des délibérations

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

2021-07-126

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h20.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général